



## **ELECTIONS TPE 2017**

**- 500 € : c'est le différentiel  
de salaire brut entre  
la Corse et le Continent !**

Une note d'études statistiques de l'URSSAF sur l'emploi et les salaires datée d'août 2016 nous apprend, qu'en 2015, le salaire moyen par tête (SMPT) en Corse s'élevait à 2 042 € alors qu'il était de 2 513 € pour la moyenne nationale.

Pour les 76 000 salariés du secteur privé en Corse, dont près de 30 000 font partie des très petites entreprises de moins de 11 salariés, c'est une énorme perte de pouvoir d'achat au bénéfice du patronat insulaire.

Cette note précise, de plus, que ce différentiel tend à s'accroître en défaveur des salariés de l'île ...

Et si l'on ajoute à ce constat que notre île est la région la plus chère de France avec un coût de la vie en moyenne supérieur de près de 20 % à la moyenne nationale, la question de l'augmentation des salaires ne peut être qu'au centre des revendications de notre organisation syndicale.

Les propositions patronales d'exonérations tout azimut pour, prétendument, augmenter le pouvoir d'achat signifient que l'on veut fixer les salaires au minima, laissant les travailleurs de l'île dans une situation de précarité absolue, aggravée par la diminution du niveau de cotisation et la diminution du niveau des prestations Sécu qui en découle automatiquement.

**Pour augmenter le pouvoir d'achat et financer la Sécurité Sociale, il n'y a qu'une seule solution : l'augmentation générale des salaires !**

**Nous appelons les salariés des Très Petites Entreprises à voter  
FORCE OUVRIERE.**